

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique - SNTRS – CGT

7, rue Guy Môquet, BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33

Web : <http://www.sntrs.net> - Mèl : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

ISSN 0180-5398 – CP 50050 — Directeur de la publication : Annick KIEFFER – Imprimé par AJC, BP4, 91750 Champcueil - Périodicité mensuelle – Prix 2,50€

Pour une Action Sociale encore plus solidaire. Pour une gestion pluraliste du CAES.

Le printemps et le début de l'été ont été marqués pour un grand mouvement social porteur d'une idée essentielle : la défense et l'amélioration de nos acquis sociaux. Le SNTRS y a pris toute sa part. Cette idée vaut bien sûr aussi pour la défense et l'amélioration des droits des personnels de la recherche et évidemment pour l'action sociale au CNRS comme dans l'activité du CAES.

Or, le CAES est aujourd'hui en difficulté dans son activité. Il est dans l'incapacité, du fait de son mode de fonctionnement privilégiant le conflit au débat sur les idées, de développer une action répondant aux nouveaux défis auxquels il va être confronté : l'augmentation de la participation financière du CAES pour les agents à faibles revenus notamment, répondre aux demandes générées par la nouvelle organisation du temps de travail et par l'arrivée de nouveaux agents. Ce qui conduit à revendiquer une augmentation sensible des moyens alloués par le CNRS.

Comment changer

Nous pensons que les acquis sociaux peuvent et doivent

être gérés collectivement par les élus sur la base d'un accord de gestion entre tous les syndicats sur des principes fondamentaux débattus ensemble : agir pour une action sociale encore plus solidaire, améliorer la démocratie dans le fonctionnement, notamment.

Il est de la responsabilité des syndicats et de leurs élus de créer toutes les conditions d'une telle gestion des acquis sociaux de l'ensemble des personnels.

Il est essentiel également que vous tous, ITA et chercheurs, interveniez dans ce débat essentiel pour l'avenir du CAES et donc de vos droits sociaux. L'action de tous, pour l'obtention de moyens supplémentaires pour le CAES afin d'améliorer vos acquis sociaux, est aussi indispensable.

Vous l'exprimerez de façon efficace en votant dès le premier tour, pour la liste présentée par le SNTRS-CGT.

Elections au Conseil d'Administration du CAES

Dès le premier tour

Votez SNTRS-CGT

Sommaire	Page 2 et 3	Les propositions du SNTRS-CGT pour de nouvelles conquêtes sociales
	Page 4	Le CAES aujourd'hui – La liste des candidats du SNTRS-CGT.
	Page 5 et 6	Affiche SNTRS-CGT pour les élections (encart).

Pour de nouvelles conquêtes sociales

La reconnaissance juridique des activités sociales, sportives et culturelles doit être inscrite dans un texte réglementaire attribuant au CAES le rôle d'un Comité d'Entreprise de la fonction publique.

Le CNRS s'est engagé, en 1993, de parvenir à affecter au soutien des activités du CAES 1% de la masse salariale des agents du CNRS. Ce soutien s'apprécie à travers l'ensemble des moyens mis à disposition du CAES comme le précise l'article 4 de la convention.

L'évaluation du soutien du CNRS apportés aux activités du CAES représente 0,70 % de la masse salariale tous moyens confondus. La subvention d'activités diverses versée au CAES au titre de l'année 2003 a été de 4 313 860 €.

La réussite d'une véritable politique d'action sociale est conditionnée par l'augmentation immédiate des moyens financiers à hauteur des 0,3% manquant. Nous estimons cette somme à 2,13 millions d'euros.

Cette augmentation substantielle permettrait de mettre en œuvre, rapidement, une politique d'action sociale solidaire, juste et ambitieuse qui répondent aux besoins des personnels CNRS et de leurs familles.

Le budget de l'action sociale du CNRS, dont celui du CAES, est présenté et discuté à la Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS). Les membres du SNTRS-CGT continueront à revendiquer, à chaque réunion, l'application de la convention CNRS/CNRS.

Pour une action sociale de proximité

Le Comité Local d'Action Sociale (CLAS) et la Section Régionale d'activités Spécifiques sont des structures de proximité, des espaces d'actions communes, d'échanges et de communication. Ce sont des lieux privilégiés afin de développer une action sociale inter active, le plus proche des agents CNRS et qui répondent à leurs besoins. La région est l'instance qui regroupe l'ensemble de ces structures.

Nous agirons au conseil d'administration du CAES afin d'animer une politique d'aide à leur développement et à leur

création. Elles doivent retrouver la souplesse d'une gestion pluriannuelle qui assure la pérennité et l'évolution de leurs activités au travers d'un soutien financier et en réaffectant leurs fonds de roulement supprimé en début de mandat.

Nous continuerons la modernisation de l'administration du CAES en ayant le souci constant de réduire les circuits et leurs coûts, de valoriser le travail des personnels, ce qui permettra aux élus, aux bénévoles de se consacrer plus à la réflexion et l'animation de la politique sociale.

Une action sociale solidaire entre les catégories et les générations

Nous agirons pour une participation financière du CAES fondée sur le principe d'un tarif dégressif calculé selon le quotient familial du CAES, pour toutes les activités. Nous supprimerons progressivement toutes les subventions forfaitaires. Dans le cadre de l'obtention de moyens supplémentaires, nous améliorerons les taux de subvention

pour toutes les catégories, en priorité les faibles quotients familiaux.

Nous proposerons d'atteindre un taux de participation financière du CAES de 80% pour les familles (2 adultes et 2 enfants) ayant un revenu inférieur à 2 350 € (15 000 F) au lieu de 1 326 € (8 700F) actuellement.

Une politique de la solidarité et du handicap encore plus juste.

Nous renforcerons les aides spécifiques afin d'aider les familles confrontées à des situations difficiles.

Nous poursuivrons l'effort entrepris par le CAES depuis sa création pour accueillir dans les meilleures conditions de confort et d'aide les personnes handicapées et leurs familles dans nos centres de vacances.

Nous proposerons une gestion des réservations dans les centres de vacances qui leur garantisse une priorité d'accès aux hébergements aménagés durant toute l'année.

Le droit aux vacances

Nous devons permettre à tous les agents CNRS et à leurs familles, en priorité à celles qui vivent des situations

familiales et financières difficiles, de partir en vacances dans les meilleures conditions.

Nous initierons une politique tarifaire dans les centres de vacances du CAES qui tiennent compte du salaire des fonctionnaires et de leur évolution.

Nous augmenterons de 14 à 21 le nombre de jours subventionnés dans les centres extérieurs.

Nous développerons une politique d'échanges mutuels de nos patrimoines avec des partenaires associatifs ou des comités d'entreprises afin de promouvoir les inter-actions culturelles et de diversifier les destinations.

Une politique pour l'enfance plus ambitieuse

A la CNAS et au Conseil d'Administration du CAES, nous inciterons le CNRS à développer une politique d'accueil de la petite enfance et à subventionner le prix de journée.

Nous développerons et nous améliorerons les centres de

loisirs (CLE) à proximité du lieu de travail ou du domicile, en association avec les structures universitaires, municipales ou associatives.

Pour une amélioration du fonctionnement du CAES

Nous poursuivrons la modernisation du fonctionnement du CAES et simplifierons les procédures avec pour objectif d'améliorer l'écoute et la transparence dans un souci permanent d'efficacité pour mieux prendre en compte les aspirations et leur diversité.

Nous défendrons une politique de gestion des personnels claire et sans intrigues en respectant la distinction entre les compétences et les rôles respectifs des élus et des professionnels. Les élus élaborent et votent la politique d'action sociale. Les professionnels, à partir de leurs compétences spécifiques, mettent en œuvre cette politique. Leurs connaissances techniques peuvent les conduire à faire des observations, voire des critiques, à propos des

projets, ce qui ne peut qu'aider les élus dans leurs réflexions ; car ce sont les élus du C.A. qui sont seuls responsables de la politique du CAES.

Un schéma directeur de l'action sociale qui comporte ces orientations et leurs financements. Son élaboration doit s'inscrire dans un processus de large consultation des instances du CAES, locales, régionales et nationales. Il doit vous être soumis.

Une politique de communication

Elle doit donner la priorité aux réalisations sociales, culturelles et sportives, au sein des CLAS, SERAS et Régions du CAES.



N'oubliez pas :

Votez dès le premier tour

Pour la liste SNTRS-CGT

La date limite de réception des votes est fixée au :

Jeudi 20 novembre 2003

Rendre à César ...

Le travail et les résultats du CAES doivent être le fruit d'actions menées par des militants quelles que soient leurs origines syndicales, convaincus de la nécessité d'un travail collectif, en continuité d'un mandat à l'autre, se servant de l'évolution des outils technologiques pour améliorer, étape par étape le fonctionnement administratif et technique du CAES.

Exemples :

- 1994-1997 : amélioration et réorganisation des services, changement du matériel informatique, fin 1997 embauche d'un informaticien, achat d'un logiciel de gestion de réservations pour les vacances.

- 1997- 2000 : développement de ce logiciel par le groupe informatique renforcé par l'arrivée de deux personnels (un agent CNRS et un personnel CAES), utilisation pour les différentes prestations gérées par le siège, prévision d'extension dans les régions CAES.

- 1998 : mise en réseau de la gestion comptable des restaurants gérés par le CAES. Cette mise en réseau permet la mise en place de la messagerie électronique, la sectorisation de la comptabilité...

- utilisation d'un logiciel de comptabilité performant, construction des budgets et des bilans satisfaisants aux règles comptables du secteur privé tout en pouvant en extraire les éléments qu'exige le CNRS pour débloquer les subventions attribuées au CAES.

Bref, l'appropriation par ce mandat CFDT du travail accompli par plusieurs équipes, n'est pas acceptable.

Par contre, personne ne se vante des effets pervers de certaines dispositions :

La suppression de la sélection pour les vacances conduit à un comportement d'agence de voyages : premier arrivé, premier servi !!

La décentralisation des réservations et la mesure précédente empêche d'obtenir des statistiques fiables sur le nombre de dossiers refusés !!

Aujourd'hui au CAES

En 2000, par leur vote, 25 % des électrices et électeurs ont exprimé leur accord avec les orientations de politique sociale et leur confiance dans l'action des élus du SNTRS-CGT.

Mais, dès le début du mandat, le président CFDT a instauré un régime présidentiel qui a conduit à de nombreux désaccords sur la politique sociale, engendré de nombreux conflits et produit une interrogation forte de la direction du CNRS sur l'utilisation de la subvention.

Cette gestion autocratique du CAES s'est caractérisée par l'appropriation des moyens d'information, une politique de gestion des personnels indigne d'élus syndicaux, une politique tarifaire excessive des centres de vacances, une politique de subventionnement socialement injuste et une

gestion à court terme du centre de FREJUS. En conséquence, les élus CGT ont démissionné de la présidence de la commission communication puis du poste statutaire de secrétaire général.

Malgré toutes ces entraves à un fonctionnement démocratique, les élus du SNTRS-CGT ont continué d'œuvrer avec le souci d'améliorer l'intervention du CAES en faveur de tous. Les seules avancées sociales pendant ce mandat l'ont été sur nos propositions (une nouvelle courbe de tarifs dégressifs familles, l'accueil à un tarif préférentiel dans les centres de vacances du CAES des ascendants et descendants des agents CNRS, 14 jours subventionnés par an en centres extérieurs).

Les candidats SNTRS-CGT

ORDRE	NOM	PRENOM	REGION
1	CLAISSE	Denis	Villejuif
2	CABEZA	Christiane	Bordeaux
3	TRULLARD	Hervé	Lille
4	GUTNIC	Annie	Orsay
5	LEIBOVICI	Catherine	Cote d'Azur
6	PENCOLE	Jean-Pierre	Paris B
7	SOURROUILLE	Patricia	Montpellier
8	GABEL	Annie	CEE
9	DANOY	Jean-Pierre	Marseille
10	MATIGNON	Monique	Montpellier
11	FOURNIER	Irène	Paris Iresco
12	ALLEGRET	André	Montpellier
13	LIOU	Maurice	Villejuif
14	CLERC	André	Toulouse
15	FERREIRA	Elisabeth	Lille
16	GARDIEN	Serge	Lyon
17	HIRSCH	Jacky	Strasbourg
18	ROUSSEL	Clotilde	Nancy
19	GOURCY	Jean	Clermont
20	DOREAU	Hervé	Poitiers
21	BRANCHU	Gaël	Nantes
22	MESNIER	Marie-Thérèse	Dijon
23	LAUNAY	Jean-François	Brest

ORDRE	NOM	PRENOM	REGION
24	LACROIX	André	Chizé
25	JACQ	Annick	Orsay
26	CHAUCHEPRAT	Jean-Pierre	Toulouse
27	TERRENOIRE	Gwen	Paris
28	OMNES	Jean	Gif sur Yvette
29	AUGER	Yannick	Orleans
30	LEGER	Francis	Dijon
31	FARGUE	Alain	Lille
32	BERCHADSKY	Yves	Marseille
33	COUSSON	Simone	Bordeaux
34	FONTE	Christophe	Nancy
35	MASSOT	Jean-Claude	Gif sur Yvette
36	ROUBY	Evelyse	Chizé
37	ORPHANIDES	Claudine	Strasbourg
38	CHESTIER	Annick	Jussieu
39	PIERRE	Michel	Vitry Thiais
40	TARQUIS	Françoise	CEE
41	BURDET	Guy	Marseille
42	GRUSELLE	Michel	Paris
43	LABORIE	André	Retraite
44	DECASTER	Marc	Nantes
45	TOUSSAINT-LEROY	Sophie	Paris

*Voter des réception du matériel électoral
Pour la liste SNTRS-CGT*